

LIVRET DE L'ÉTUDIANT

MASTER 2 Économie du développement Parcours Économie Territoriale et développement (ETD)

Enseignement à distance 2024 - 2025

Université Grenoble Alpes Faculté d'Économie CS 40700 38058 Grenoble Cedex 9

INTRODUCTION

Bonjour

Je vous félicite pour votre admission dans le parcours Economie Territoriale et Développement (ETD) du Master 2 Economie du Développement proposé par l'Université Grenoble Alpes (UGA) et espère que cette formation vous apportera une grande satisfaction tant sur le plan professionnel que personnel. Vous trouverez dans ce livret un ensemble d'informations relatif à l'organisation de votre année universitaire que je vous invite à lire attentivement.

Pour suivre cette formation, chaque enseignant.e responsable d'une matière met à votre disposition un support de cours. Votre inscription vous donnera également accès, à l'aide de vos identifiants UGA, à la plateforme en ligne de la formation :

MOODLE: http://cours.univ-grenoble-alpes.fr

Cette plateforme vous permettra d'accéder à la version électronique des cours, à toute information complémentaire concernant l'organisation de chaque enseignement et de déposer les travaux à rendre. Nous restons à votre disposition pour toute question relative à l'organisation pédagogique de la formation.

Pour les questions relatives à chaque matière, vous pouvez contacter directement par courriel l'enseignant.e responsable.

Je vous souhaite au nom de toute l'équipe pédagogique et d'Anne-Marie BORSELLINO, gestionnaire de scolarité, une bonne année universitaire et nous nous tenons à votre disposition pour d'éventuelles clarifications.

Bien cordialement,

Arnaud BUCHS Professeur des Universités Co-responsable du M2 ETD



Sommaire

Présentation et organisation de la formation

- 4 Brève présentation de la formation Préparation en EAD
- 6 <u>Coordonnées de l'équipe pédagogique et administrative</u>
- 7 <u>Maquette de la formation</u>
- 10 Règlement des études
- 23 Syllabus Semestre 9
- 29 Syllabus Semestre 10
- 31 Récapitulatif des documents fournis et devoirs
- 33 Fiche d'évaluation d'un devoir

Les outils

- 34 <u>Léo l'intranet étudiant</u>
- 35 Application PStage
- 36 <u>Bibliothèque des Masters</u>
- 39 Le campus de Grenoble
- 40 <u>Vos interlocuteurs</u>

PRÉSENTATION

RAPPEL DES OBJECTIFS

Le diplômé de ETD est amené à construire, conduire et évaluer un projet de développement territorial au Sud et au Nord. ETD entend former des agents à l'élaboration d'outils stratégiques d'aide à la décision (intelligence économique et territoriale ; diagnostics territoriaux et/ou sectoriels ; stratégies de développement, etc...).

Compétences visées :

- Analyser l'environnement naturel, humain, économique, social et institutionnel
- Élaborer des diagnostics sectoriels
- Élaborer un diagnostic de territoire
- Construire une stratégie globale de développement
- Élaborer et conduire un programme de développement
- Évaluer et mettre en oeuvre des indicateurs pertinents de suivi
- Construire des outils d'aide à la décision et se positionner comme force de proposition

PRÉPARATION EN ENSEIGNEMENT À DISTANCE

TRAVAIL A FAIRE

Vous devez travailler et présenter au total 13 matières pour les évaluations et l'examen et faire un mémoire.

Nous vous envoyons toutes les matières cette année.

Vous pouvez donc : Travailler toutes les matières pour les évaluations en contrôle continu et pour l'examen de juin, et de construire la problématique et le sujet du mémoire pour le rédiger en juin, juillet, août et le présenter en septembre.

A) LES DEVOIRS

Cet enseignement à distance repose sur une pédagogie à base de devoirs. L'expérience prouve que ceux qui font les devoirs réussissent, et que ceux qui ne les font pas réussissent beaucoup moins! En effet, le devoir vous permet d'une part d'approfondir, et d'autre part de vérifier que vous avez bien compris les champs d'étude.

Dans chacune des matières vous sont demandés des devoirs. Pour une bonne préparation aux examens, vous devez les faire tous.

Un calendrier des devoirs vous est donné : il s'agit des dates butoir, mais rien ne vous empêche de prendre de l'avance (voir tableau page 31 à 32)

LES DEVOIRS SONT OBLIGATOIRES

Tous les devoirs non remis à ces échéances donneront lieu à une ABSENCE INJUSTIFIEE donc <u>DEFFAILLANT</u> au résultat de l'année

Dans chaque matière, votre travail de devoir sera évalué et noté, et la note de devoir(s) comptera pour 30 % de la note finale pour les cours.

Attention, cette note est conservée pour la 2ème session.

B/ LE MEMOIRE

Différents documents de cadrage figurent sur Moodle et dans le polycopié de méthodologie : ils précisent bien le travail attendu.

Une réflexion sur le sujet et la problématique doit être amorcée le plus tôt possible en contactant un potentiel encadrant de mémoire parmi l'équipe pédagogique. La problématique (questions de recherche + cadre théorique/conceptuel + cadre d'analyse + méthodologie envisagée) doit être validée par l'encadrant début juin.

C/ PLAN DE TRAVAIL ET CALENDRIER DES DEVOIRS

Votre rythme de travail doit être régulier malgré des variations importantes selon les matières (selon votre parcours initial, certaines matières vous demanderont plus de temps que d'autres). On peut dire qu'en général le travail du cours, d'un thème, vous demandera de douze à quinze

heures et le devoir lui-même, de 3 heures (c'est la durée que vous avez aux examens) à 5 heures (mais beaucoup plus pour certaines études de cas!).

Fixez-vous des limites et n'attendez pas d'avoir fait un devoir parfait pour l'envoyer. Il faut avancer. Il est vivement conseillé de prendre de l'avance sur ce calendrier au cas où « un coup de bourre » professionnel ou un stage lourd, un imprévu, une maladie vous retarde ultérieurement. *Faites-vous un plan de travail sur l'année et... tenez le !*

ENVOI DES DEVOIRS

Pour suivre cette formation, vous disposez pour chaque unité d'enseignement d'un support pédagogique réalisé par l'enseignant. Votre inscription vous donnera également la possibilité d'accéder, via un login, à la plateforme en ligne de la formation :

MOODLE: http://cours.univ-grenoble-alpes.fr

Cette plateforme vous permettra d'accéder à la version électronique des cours, et déposer les devoirs demandés. Vous effectuez vos envois sous forme de fichier. Un seul fichier par devoir et un seul devoir par fichier.

D/ DATES REGROUPEMENT ET EXAMENS

- Regroupement en distanciel les 18 et 19 novembre 2024
- 1re session : du 02 au 03 juin 2025
- 2e session: du 04 et 05 septembre 2025

E/ QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PEDAGOGIE

C'est M. Arnaud Buchs qui est responsable de l'organisation et de la conception d'ensemble, chaque enseignant restant responsable de son module, de sa pédagogie et de ses examens. Pour toute question d'ordre général, il faut donc vous adresser à M. Buchs. Pour les questions relatives à chaque cours, il faut vous adresser directement à l'enseignant.

COORDONNÉES DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE

Liste des enseignants

ANDRIANAMPIARIVO Tsiry	tsiry.andrianampiarivo@univ-grenoble-alpes.fr
BUCHS Arnaud	arnaud.buchs@univ-grenoble-alpes.fr
GAULARD Mylène	mylene.gaulard@univ-grenoble-alpes.fr
GUIDEMANN Caroline	caroline.guidemann@univ-grenoble-alpes.fr
GUILHOT Laëtitia	laetitia.guilhot@univ-grenoble-alpes.fr
PUISSANT Emmanuelle	emmanuelle.puissant@univ-grenoble-alpes.fr
LE ROY Anne	anne.leroy@univ-grenoble-alpes.fr
MARIKO Ousmane	ousmane.mariko@univ-grenoble-alpes.fr
METEREAU Renaud	renaud.metereau@univ-grenoble-alpes.fr
MOALLA Mehdi	mehdi.moalla@univ-grenoble-alpes.fr
THEVENON Marie	marie.thevenon@univ-grenoble-alpes.fr
RENOU Yvan	yvan.renou@univ-grenoble-alpes.fr
PONSOT Jean-François	jean-francois.ponsot@univ-grenoble-alpes.fr

Secrétariat M2 ETD

BORSELLINO Anne-Marie	eco-scolarite-m2-etd@univ-grenoble-alpes.fr
-----------------------	---

Université Grenoble Alpes Master 2 ETD CS 40700 38058 GRENBLE CEDEX 9 04 76 74 28 08

MAQUETTE DE LA FORMATION

SEMESTRE 9	Heures	Enseignants	CRÉDITS
Acteurs et institutions du développement territorial	18	M. GAULARD	4
Economie territoriale et développement		A.BUCHS	5
Emploi, formation et développement	18	O. MARIKO	3
Stratégies d'industrialisation	18	L. GUILHOT	3
Economie sociale et solidaire et développement territorial		E.PUISSANT	3
Développement et coopération Nord-Sud/Sud- Sud	18	L. GUILHOT	3
Cours à choix (3 dans la liste) :			
Montage financier et innovation monétaire	18	J.F. PONSOT	3
Méthode d'enquêtes et d'analyse qualitative	18	R. METEREAU	3
Recherche et traitement de l'information socioéconomique	18	T. ANDRIANAMPIARIVO	3
Anglais économique	18	M. THEVENON	3
Total Semestre 9	168		30

SEMESTRE10	Heures	Enseignants	CRÉDITS
Conduite de projet de territoire		C. GUIDEMANN	6
Eau, énergie et alimentation	18	Y. RENOU	3
Tourisme et développement	18	M. MOALLA	3
Economie agricole et développement rural	18	T. ANDRIANAMPIARIVO	3
Mémoire de fin d'études (ou de pratique professionnelle)		EQUIPE PEDAGOGIQUE	15
Total Semestre 10	72		30

Total General (Semestre 9 +10)	370	60

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Composante : Faculté d'économie Année universitaire : 2024-2025

UGA Année de la Formation/Domaine/Mention :M2 / DEG / Economie du développement Code Diplôme : SAMDEV1 Date approbation Conseil composante : 20/06/2024 Parcours-type : Economie Territoriale et Développement (ETD) Code VDI: 126 Date approbation/présentation CFVU : 19/09/2024 Parcours pédagogique (le cas échéant) : Code Etape : SAM2DC N° de version dans l'accréditation : 4 Responsable de la Formation : PIERRE BERTHAUD et TSIRY ANDRIANAMPIARIVO Responsable de l'Année : TSIRY ANDRIANAMPIARIVO Code VET: 215 Formation Initiale/Formation Continue

	Responsable de l'Année : ISIRY ANDRIANAMPIARIVO							EAU										
		Cours mutualisés		Nature		Coeffici		CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES NOMBRE D'E								D'HEURES		
Intitulés Blocs de connaissances et de compétences (Fiche RNCP)	Intitulé des UE et/ou des Blocs de Connaissances et de Compétences	(le cas	Code	de	ECTS	ent		1ère sess	ion		Sess	ion de rattr	rapage					
		échéant)		l'UE		(1) + (2)	Contrôle Continu (CC)	Coef.(1) ou %	Examen Terminal (ET)	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report		Examen terminal	Coef. (2) ou %	СМ	TD	CM/TD	TP
		-				SEN	MESTRE 9				-							
Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	UE 1: Séminaire de spécialité			0	9	9												
	Acteurs et institutions du développement territorial					4	E Dev maison	30%	E/O	70%	OUI	30%	E/O	70%		18		
	Economie territoriale et Développement					5	E Dev maison	100%			OUI	100%				24		
Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	UE 2: Cours obligatoires			0	12	12												
	Emploi, formation et développement					3	E Dev maison	100%			OUI	100%				18		
	Stratégies d'industrialisation					3	E Dev maison	30%	E/O	70%	OUI	30%	E/O	70%		18		
	Economie sociale et solidaire et développement territorial					3	E Dev maison	100%			OUI	100%				18		
	Développement et Coopération Nord-Sud/Sud-Sud					3	E Dev maison	30%	E/O	70%	OUI	30%	E/O	70%		18		
Usages avancés et spécialisés des outils numériques	UE 3: Cours à choix (3 dans la liste)			х	9	9												
	Montage financier et innovation monétaire					3	E Dev maison	100%			E Dev maison	100%				18		
	Méthode d'enquêtes et d'analyse qualitative					3	E Dev maison	100%			E Dev maison	100%				18		
	Recherche et traitement de l'information socio-économique					3	E Dev maison	100%			E Dev maison	100%				18		
	Anglais économique					3	E Dev maison	30%	E/O	70%	OUI	30%	E/O	70%		18*		
		<u> </u>	L						<u> </u>				<u> </u>				\blacksquare	
			Total ECTS /	Semestre	30								Total Nbr	e d'heures	0,00	168,00	0,00	0,00

En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées

Les sessions d'examens de l'enseignement à distance seront organisées en présentiel sur le campus de l'UGA.



MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Composante : Faculté d'économie

Année de la Formation/Domaine/Mention : M2 / DEG / Economie du développement
Parcours-type : Economie Territoriale et Développement (ETD)
Date approbation Conseil composante : 20106/2024
Parcours pédagogique (le cas échéant) :
Code Etape : SAMZDC
N° de version dans l'accreditation : 4
Responsable de la Formation : PIERRE BERTHAUD et TSIRY ANDRIANAMPIARIVO
Code VET : 215
Formation Continue

	Responsable de l'Année : TSIRY ANDRIANAMPIARIVO											EAD						
		Cours mutualisés	mutualisés I	Nature		Coeffici	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES NOMBRE D'HEUI)'HEURES		
Intitulés Blocs de connaissances et de compétences (Fiche RNCP)	Intitulé des UE et/ou des Blocs de Connaissances et de Compétences	(le cas	Code	de	ECTS	ent		1ère s	ession			Session	de rattrapage					
,	(le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE) échéant)		l'UE		(1) + (2)	Contrôle Continu (CC)	Coef.(1) ou %	Examen Terminal (ET)	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %		Coef. (2) ou %	СМ	TD	CM/TD	TP	
		-				SEN	IESTRE 10		-									
Appui à la transformation en contexte professionnel	UE 4: Séminaire de spécialité			0	6	6												
	Conduite de projets de territoire					6	E Dev maison	100%			OUI	100%				18		
Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	UE 5: Cours obligatoires			0	9	9												
	Eau, énergie et alimentation					3	E Dev maison	30%	E/O	70%	OUI	30%	E/O	70%	1	18		
	Tourisme et développement					3	E Dev maison	100%			OUI	100%				18		
	Economie agricole et développement rural					3	E Dev maison	100%			OUI	100%				18		
Communication spécialisée pour le transfert de connaissances	UE 6: Stage et mémoire de fin d'études			0	15	15												
Appui à la transformation en contexte professionnel	Stage et mémoire de fin d'études					15			mémoire et soutenance	100%			mémoire et soutenance	100%				
			Total ECTS /	Semestre	30				L		ļ		Total Nbre	d'heures	0,00	72.00	0,00	0,00

Commentaires

En cas de circonstances exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, des adaptations des modalités d'évaluation pourront être mises en place après vote par les instances concernées Les sessions d'examens de l'enseignement à distance seront organisées en présentiel sur le campus de l'UGA.

Année universitaire: 2024-2025



MASTER

REGLEMENT DES ETUDES

ANNEE UNIVERSITAIRE: 2024-2025

COMPOSANTE ELEMENTAIRE: Faculté d'économie

CSPM: NON CONCERNÉ

DOMAINE: DEG

DIPLOME: MASTER NIVEAU: Master 2

Mention: Economie du développement

Parcours-type: Economie territoriale et développement (ETD)

Régime/ Modalités :

Régime : ⊠ formation initiale ⊠ formation continue

Modalités : \boxtimes présentiel ; \square enseignement à distance ; \square hybride ; \square convention

 \square alternance : \square contrat de professionnalisation ou \square apprentissage

DATE D'ARRETE D'ACCREDITATION PAR LE MINISTERE : 2 juin 2021

RESPONSABLE DE LA MENTION : PIERRE BERTHAUD ET TSIRY ANDRIANAMPIARIVO

RESPONSABLE DE L'ANNEE : TSIRY ANDRIANAMPIARIVO

GESTIONNAIRE: ANNE-MARIE BORSELLINO

I - Dispositions générales

Article 1 : Objectifs, activités et compétences visées lors de la formation

Notre formation, ancrée dans l'UFR Faculté d'Economie, se nourrit d'abord des sciences économiques tout en nécessitant des connaissances géographiques, sociologiques, juridiques et politiques, ensemble qui permet de donner à l'économie et au territoire toute leur dimension : visions interne, externe et intégrée du territoire. Nous développons donc une spécialité économique intégrée dans le contexte de nos sociétés : elle doit déboucher sur une capacité réelle à établir, conduire et évaluer un projet de développement territorial.

Compétences professionnelles du M2 Economie territoriale et développement (ETD) :

Capacité à établir, conduire et évaluer un projet de développement territorial, soit :

- Elaborer un diagnostic territorial
- Identifier des territoires de projets
- Maîtriser les éléments de construction stratégique
- Elaborer des projets de territoire
- Mettre en œuvre et suivre un projet
- Evaluer la réalisation d'un projet

Capacité à analyser et maîtriser les rapports entre développement et territoire, soit :

Date 1er passage au CFVU

Dernière date de validation en CFVU (dernière modification du RDE)

Date d'édition



- Maîtriser les logiques d'acteurs et de réseaux
- Comprendre les dynamiques du développement
- Analyser les politiques publiques et mesurer les performances des collectivités territoriales
- Créer des centres d'intelligence territoriale
- Capacité à analyser les stratégies d'industrialisation et les dynamiques industrielles
- Capacité à maîtriser les éléments d'analyse du développement agricole et rural
- Capacité à intégrer les dimensions environnementales pour des projets de développement durable.
- Capacité à analyser la dynamique d'un bassin d'emploi.
- Lien vers la fiche RNCP: https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39014/

II - Organisation des enseignements

Article 2 : Organisation générale des enseignements

La formation est organisée en 2 semestres, (2 semestres par an, 30 crédits par semestre sauf cas particulier), en 6 unités d'enseignement et présente 4 blocs de connaissances et de compétences.

Volume horaire de la formation RP : TOTAL dont : 344 heures

M2 présentiel : 328 heures (UE1 : 34h – UE2 : 66h – UE3 : 126h – UE4 : 48h – UE5 : 54h)

- Heures de cours : 328 h

- Examens: 16 h

Volume horaire de la formation EAD : TOTAL dont : 268 heures

M2 EAD: 240 heures (UE1: 42h - UE2: 72h - UE3: 54h - UE4: 18h - UE5: 54h)

- Heures de cours : 240 h

- Heures de regroupement (facultatif sur deux journées) : 14 h

- Examens : 14 h

Article 3: Composition des enseignements

Se reporter au tableau des Modalités de Contrôle des Connaissances et des compétences de la formation (Tab. MCCC)

Commentaires sur certains éléments du Tableau MCCC :

<u>Langues vivantes étrangères</u>: dans le respect de la réglementation, l'enseignement d'une langue vivante étrangère ou dans une langue vivante étrangère doit être proposé en M1 et/ou en M2.

Langue enseignée : anglais économique Volume horaire : M2 : CM : 18 heures TD :

☑ obligatoire : S3_ S4 X (RP)☑ facultative : S3 X S4_ (EAD)

Stage obligatoire

Durée: 4 mois minimum à 6 mois maximum soient 616 heures minimum à 924 heures maximum

Le stage dans un même établissement d'accueil ne pourra pas excéder 924 h (équiv. 6 mois à temps plein) par année universitaire en dehors des heures de cours.

Date 1er passage au CFVU

Dernière date de validation Date d'édition en CFVU (dernière modification du RDE)



Période : d'avril à septembre

Modalité:

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les stages, sauf dérogation du responsable de formation, doivent se dérouler en dehors des enseignements (CM, TD, TP).

Sous réserve de l'accord pédagogique du responsable de formation, l'étudiant pourra accomplir des stages d'exploration professionnelle, notamment dans le cadre d'un projet de réorientation.

Il est possible de valider une expérience au titre d'un stage, sous réserve de l'accord pédagogique du responsable de formation (via un contrat pédagogique) : service civique et expérience professionnelle sous réserve de l'accord pédagogique du responsable de la formation.

Le stage ne fait l'objet que d'une seule session (se reporter au calendrier).

Les étudiants **en formation continue** qui disposent d'une expérience professionnelle jugée suffisante par le responsable pédagogique peuvent être à leur demande dispensés de stage.

Dans tous les cas, le stage obligatoire crédité devra se terminer avant la tenue du jury, et l'ensemble des stages devront respecter les bornes de l'année universitaire.

Mémoire/ Rapport de stage/ Projets tuteurés :

Le dépôt électronique des rapports / mémoires est obligatoire. Le travail universitaire est conservé sous forme numérique par l'UFR Faculté d'Economie de Grenoble. La bibliothèque de la composante l'archive sur un serveur de l'UGA et le référence sur un site pédagogique dédié. L'étudiant remet la version de soutenance numérique (= la copie numérique) de son travail à sa scolarité et à son tuteur universitaire, avant la soutenance dont la date est fixée par le directeur/la directrice du mémoire. Le jury pourra demander une version papier du rapport / mémoire. À l'issue de la soutenance, une autorisation de diffusion, signée par l'étudiant et par le directeur de mémoire, permet de diffuser le rapport /mémoire sur un site pédagogique dédié (accessible en intranet, sur authentification) ou sur le portail DUMAS (http://dumas.ccsd.cnrs.fr) en texte intégral. Seule l'autorisation de diffusion de l'étudiant assortie de l'avis favorable du directeur/de la directrice de mémoire peut donner lieu à cette diffusion. Dans les autres cas, le document reste archivé sur le serveur de l'UGA et l'étudiant peut ainsi, en cas de perte, en obtenir la copie sur simple demande, selon une durée légale de conservation en vigueur pour la conservation des copies d'examen / mémoires.

<u>- Mémoire</u> :

Date limite de dépôt : au moins 15 jours avant la soutenance dont la date sera fixée par le directeur de mémoire.

- Rapport de stage :

Néant

- Projets tuteurés :

Néant

<u>Article 4</u>: <u>Assiduité aux enseignements</u>

Les enseignements ci-après sont à présence obligatoire

Tous les enseignements sont obligatoires (pour le présentiel).

Pour la formation à distance : des regroupements en présentiel sont organisés en février. Les étudiants sont vivement invités à y participer.

Pour le présentiel :

Date 1er passage au CFVU

Dernière date de validation en CFVU (dernière modification du RDE)

Date d'édition



La présente règle ne s'applique qu'aux **séances d'enseignement sans évaluation**, qu'il s'agisse de contrôle continu ou d'examen terminal.

S'agissant des enseignements à présence obligatoire (TD, TP, CM, conférences, séminaires, cours de langue), les règles relatives à l'assiduité sont définies au sein de chaque règlement des études, dans les conditions fixées ci-dessous :

- Par défaut, les absences doivent être justifiées dans un <u>délai de 5 jours ouvrés</u> à compter de la reprise de l'étudiant en formation initiale, avec remise d'un justificatif. La composante a la latitude d'allonger ce délai si elle l'estime utile (mais pas de le réduire).
- En cas d'absences injustifiées <u>à plus d'un quart du volume total de l'enseignement concerné</u> à présence obligatoire, l'étudiant sera sanctionné selon la modalité fixée par la composante : l'enseignant.e du cours concerné peut retirer un ou des points à sa note.

Une absence d'assiduité est autorisée pour les publics spécifiques, sous réserve qu'ils soient reconnus en tant que tels par l'établissement et qu'ils fournissent une attestation justifiant cette dispense du fait de leur situation.

Les absences justifiées dans le cadre de l'alternance sont celles prévues par le Code du Travail. L'alternant doit justifier par un document officiel toutes ses absences.

Le jury est souverain pour apprécier la nature de l'absence.

Chaque étudiant doit également respecter les règles de ponctualité relatives à l'emploi du temps

III - Règles de validation, compensation, valorisation, capitalisation

Article 5 : Validation, compensation, valorisation, capitalisation							
5.1 – Règles générales d'obtention des UE, semestre, année							
Année	Moyenne pondérée des semestres ≥ 10/20 Les semestres de M2 sont compensables : □ oui ⊠ non						
	Les règles de compensation doivent être identiques au sein d'une mention.						
Semestre	Moyenne pondérée des UE ≥ 10/20 Un semestre peut être acquis : - soit par validation de chacune des UE qui le composent (note ≥ 10/20), - soit par compensation semestrielle entre ces UE (moyenne générale au semestre ≥ 10/20). Pour les UE ayant une note seuil, se reporter au paragraphe « note seuil » ci-dessous.						
Bloc de connaissances et de compétences (BCC)	Le bloc de connaissances et de compétences est un ensemble cohérent d'UE visant à valider et à attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences. Le bloc de connaissances et de compétences peut être acquis : - soit par validation de chacune des UE qui le composent (note ≥ 10/20), - soit par compensation entre ces UE (moyenne générale ≥ 10/20).						

Date 1er passage au CFVU



UE	Moyenne pondérée des EC et/ou des matières ≥ 10/20 Si une UE est composée d'EC et, le cas échéant, de matières, elle peut être acquise : - soit par validation de chacun des EC ou matières qui la composent (note ≥ 10/20), - soit par compensation entre ces EC ou matières (moyenne générale à l'UE ≥ 10/20).
Elément Constitutif (EC) ou Matières le cas échéant	Moyenne pondérée des épreuves ≥ 10/20
Notes seuil	Il est préconisé de fixer une note seuil à 7/20 aux UE, aux EC et aux matières, selon l'appréciation des responsables de mention. Liste des UE ayant une note seuil à 7 : - UE 1 - UE 2 - UE 3 - UE 4 - UE 5 Liste des UE ayant une note seuil à 10 : - UE 6 : Stage et mémoire de fin d'études

5.2 – Compensation/Renonciation à la compensation

Il est possible de renoncer à la compensation à l'intérieur d'un semestre dans le cas où un étudiant souhaite améliorer ses résultats de manière significative à la session suivante, en se représentant aux UE non acquises du semestre (note < 10/20).

La renonciation à la compensation semestrielle entraine de facto la renonciation à l'obtention du diplôme en session 1.

Les demandes de renonciation doivent être adressées par écrit au jury de semestre et déposées au service scolarité, dans les trois jours qui suivent l'affichage des résultats de session 1 du semestre concerné.

UE non compensables

Il est préconisé de rendre non compensable en M1 et en M2 les UE stage (stage + mémoire de stage) et / ou mémoire de recherche.

Il est également préconisé de rendre non-compensables les UE ayant une place prépondérante dans les formations. La définition de ces UE est laissée à l'appréciation des responsables de mention.

Liste des UE non compensables : UE 6 : Stage et mémoire de fin d'études

5.3 – Valorisation Statuts spécifiques étudiants :

La loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 prévoit un **principe de validation** au titre d'une formation suivie des compétences, connaissances et aptitudes acquises par un étudiant à l'occasion d'un engagement dans les activités de la vie associative, sociale et professionnelle. Dans ce contexte, l'UGA reconnaît trois **statuts spécifiques d'étudiants**, qui peuvent donner droit à des **aménagements** et à **une validation dans le diplôme**. Peuvent bénéficier de ces statuts, les étudiants qui répondent aux critères d'éligibilité définis par l'UGA pour chacun des statuts, et qui en font la demande conformément aux calendriers arrêtés.

Il s'agit des statuts :

Date $1^{\rm er}$ passage au CFVU



Reconnaissance des statuts spécifiques :

étudiant sportif de

haut niveau, artiste de

haut niveau et

étudiant engagé

- d'étudiant sportif de haut niveau
- d'étudiant artiste de haut niveau
- et d'étudiant engagé

Les activités visées par le statut d'étudiant engagé sont les suivantes :

- Étudiants salariés (10h en moyenne par semaine sur une durée minimum de 3 mois)
- Étudiants membres du bureau d'une association
- Services civiques
- Sapeurs-pompiers
- Militaires dans la réserve opérationnelle
- Volontariat des armées
- Elus étudiants
- Aidants familiaux

5.3.a. Aménagements spécifiques

Les aménagements qui peuvent être mis en place afin de permettre aux étudiants de concilier études et statuts spécifiques sont les suivants :

- Organisation de l'emploi du temps (choix des groupes TD/TP)
- Dispense totale ou partielle d'enseignement
- Autorisation d'absence justifiée
- Session spéciale d'examens, sur site ou délocalisée
- Aménagement de la durée du cursus, étalement

Ils sont fixés en tenant compte des spécificités des différentes filières et diplômes au sein de l'établissement.

Le contrat pédagogique précisera la nature des aménagements et/ou les modalités de validation mis en place.

5.3.b. Modalités de validation dans le diplôme :

Les modalités de validation peuvent être les suivantes :

- Attribution de crédits via les Enseignements Transversaux à Choix existants (ETC)
- Attribution d'une bonification appliquée à la moyenne générale et définie lors du contrat pédagogique à hauteur de 0,5 maximum
- Validation d'acquis

Les modalités ci-dessus ne sont pas cumulables pour une même activité.

5.3.c. La valorisation

La valorisation des statuts spécifiques est intégrée dans le supplément au diplôme.

Valorisation de l'engagement de l'élu.e étudiant.e (extrait du statut de l'élu étudiant voté à la CFVU du 01/12/2016) :

Afin de valoriser l'engagement majeur qu'est être élu, l'université met en place une bonification dont le barème a été voté lors de la CFVU du 13 juillet 2017. Afin d'assurer l'indépendance des élu.es, cette bonification sera accordée à tous les élu.es ayant siégé physiquement au moins à la moitié des conseils et des groupes de travail auxquels ils sont élu.es et/ou nommé.es. Elle n'est pas cumulable avec un ETC valorisant également l'engagement dans les instances de l'UGA.

Attention : le bénéfice de la bonification pour l'élu.e étudiant.e est incompatible **sur le même semestre** avec tout autre dispositif de valorisation de l'engagement étudiant (ETC

Date 1er passage au CFVU



	« engagement associatif et syndical », dispositifs ad hoc mis en place par les composantes, etc.)					
Bonification (le cas échéant)	Bonification proposée par la composante en dehors du dispositif UGA sur la valorisation de l'étudiant sportif de haut niveau, artiste de haut niveau et étudiant engagé :					
Sport : bonification de 2% ajoutée à la moyenne générale pour toute note supérieure ou égale à (pour une activité sportive pratiquée à l'année : S3 et S4) (en régime présentiel uniquement)						

5.4 - Capitalisation:

Capitalisation des EC et UE = acquisition définitive d'un élément porteur de crédits (EC, UE), dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne (note ≥10/20), sans condition de durée. Leur acquisition emporte celle des crédits européens correspondants.

Les matières sans crédits ne sont pas capitalisables.

Conservation d'une matière : une note supérieure ou égale à 10/20 d'une matière non porteuse de crédits peut être conservée avec condition de durée.

Deux (2) ans après l'obtention de la note pour les matières concernées.

IV-Examens

Article 6 : Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

6-1- Modalités d'examens

Les sessions d'examens de l'enseignement à distance seront organisées en présentiel sur le campus de l'UGA.

Se reporter au Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances et des compétences de la formation (Tab. MCCC)

Il est possible de prévoir une règle de calcul, appelée « règle du max », qui stipule le remplacement de tout ou partie des notes de CC par la note d'ET si cette dernière est supérieure à la moyenne pondérée des différentes notes de l'UE. Cette règle peut s'appliquer en session 1 comme en session 2.

6-2 - Gestion des absences aux examens

	,
Absence aux Contrôles Continus (CC)	 Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sont considérés comme défaillants à l'épreuve de Contrôle Continu (CC) concernée. Les étudiants en absence justifiée (ABJ) se voient affecter un zéro à l'épreuve de CC, sauf s'il est possible de leur proposer une épreuve de seconde chance.
Absence aux Evaluations Terminales (ET) de 1ère session	 Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sont considérés comme défaillants à l'Examen Terminal concerné. En cas d'absence justifiée (ABJ) à l'ET, les responsables de formation choisissent, avec l'accord du jury, soit d'affecter un zéro à l'ET, soit de déclarer l'étudiant défaillant à l'ET.
	Les règles d'absence ci-dessous s'appliquent lorsque l'étudiant est inscrit aux épreuves de seconde chance. Dans les autres cas, les notes de 1 ^{ère} session sont reportées.

Date 1er passage au CFVU



Absence aux Examens Terminaux (ET) de session de seconde chance

- Les étudiants en absence injustifiée (ABI) se voient attribuer un zéro.
- Les étudiants en absence justifiée (ABJ) lors de la session de seconde chance, pourront, sous réserve d'accord du responsable d'année et de faisabilité, se voir proposer une nouvelle épreuve de nature et de durée équivalentes. En cas d'impossibilité :
 - un zéro est affecté à l'ET

6-2 - Adaptation des modalités d'évaluation dans des circonstances exceptionnelles

Conformément à l'article 14 de l'Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master : « Lorsqu'ils sont confrontés à des situations exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, les établissements peuvent adapter les modalités d'évaluation en garantissant la qualité des diplômes délivrés, notamment en recourant aux usages du numérique. »

Ces modifications de MCCC doivent faire l'objet d'un vote par les instances concernées.

Article 7 : Application du droit à la seconde chance

Intervalle entre les 2 sessions :

La session de seconde chance est organisée, dans la mesure du possible, au minimum quinze jours après la publication des résultats de la session initiale.

En cas d'échec à un semestre :

UE acquises : une UE dont la note est supérieure ou égale à 10 est définitivement acquise. Aucune matière ou aucun EC constitutifs de cette UE ne peuvent être repassés.

UE non-acquises:

Report de note de la session 1 en session de seconde chance

- ✓ UE compensables : les étudiants peuvent choisir de repasser en session de seconde chance les UE ayant une note inférieure à 10/20.
- ✓ UE non-compensables : les UE dont la note est inférieure à 10/20 sont obligatoirement repassées.

UE ayant un seuil à 7 : les UE dont la note est < 7/20 sont obligatoirement repassées.

Si l'UE est composée d'Eléments Constitutifs (EC) ou de matières :

- les notes des EC, s'ils sont acquis, sont automatiquement conservées pour la session de seconde chance.
- les notes des matières peuvent être conservées, selon l'appréciation du responsable de mention.

Quelle que soit la note de session de seconde chance, elle remplace la note de session 1.

V- Résultats

Article 8: Jury

Les décisions du jury, en ce qui concerne les notes et le résultat final, sont définitives et sans appel.

Date 1er passage au CFVU

Dernière date de validation en CFVU (dernière modification du RDE)

Date d'édition



Le jury est souverain et peut, par une délibération spéciale, attribuer ou non des « points-jury » pour permettre à l'étudiant d'obtenir la moyenne.

L'étudiant qui constate une erreur dans la retranscription de ses résultats doit le signaler dans les meilleurs délais.

Les jurys de session de seconde chance de M2 (ou session unique le cas échéant) devront se réunir au plus tard le 30 septembre de l'année universitaire en cours.

Article 9 : Communication des résultats

Les résultats sont affichés sur le lieu de formation et sur l'intranet étudiant (LEO). Conformément à ce qui est prévu dans la Charte des examens, l'affichage des résultats sur le lieu de formation fait courir les voies et délais de recours pour les étudiants.

Article 10 : Redoublement

Redoublement

Redoublement en M2 : le redoublement en M2, au sein du même parcours de la même mention est de droit.

La demande d'un étudiant souhaitant redoubler dans un autre parcours de cette même mention, ou dans une autre mention, sera soumise à l'avis de la commission d'admission.

Les étudiants qui souhaitent redoubler doivent le formuler expressément.

Les éléments capitalisables (porteurs de crédits ECTS) sont définitivement acquis et donc pris en compte pour le redoublement. Ils ne peuvent pas être repassés.

En cas de changement de maquette, les composantes doivent prévoir les mesures transitoires pour les redoublants précisées à l'article 18.

Article 11 : Admission au diplôme

11.1- Diplôme de Master

Le master est obtenu lorsque l'étudiant a validé indépendamment le M1 et le M2.

La note de Master est calculée selon la modalité suivante :

- moyenne des notes des semestres 9 et 10.

L'obtention du diplôme emporte la validation de l'ensemble des blocs de connaissances et compétences

11.2- Diplôme intermédiaire de Maîtrise

La maîtrise est obtenue :

- par validation de chacun des 2 semestres.

11.3- Règles d'attribution des mentions

La mention est attribuée sur la base de la moyenne générale au diplôme, qu'il soit obtenu en session 1 ou en seconde chance.

Moyenne \geq 10 et < 12 = mention passable Moyenne \geq 12 et < 14 = mention Assez Bien

Date 1er passage au CFVU



Moyenne ≥ 14 et < 16 = Bien Moyenne ≥ 16 = Très Bien

11.4- Délivrance du Supplément au diplôme de Master

Le Supplément au diplôme de Master est délivré sur demande de l'étudiant.

VI- Dispositions diverses

Article 12 : la Césure

C'est une période pendant laquelle un étudiant, inscrit dans une formation initiale d'enseignement supérieur, suspend temporairement ses études dans le but d'acquérir une expérience personnelle ou professionnelle, soit en autonomie, soit encadré dans un organisme d'accueil en France ou à l'étranger (Cf. article D.611-13).

Elle est effectuée sur la base d'un strict volontariat de l'étudiant qui s'y engage et ne peut être rendue nécessaire pour l'obtention du diplôme préparé avant et après cette suspension. Elle ne peut donc pas comporter un caractère obligatoire.

Chaque cycle d'études ouvre droit à une seule période de césure durant un semestre ou une année.

La césure est autorisée durant une année uniquement.

Elle peut débuter dès l'inscription dans la formation et s'achève au plus tard avant le début du dernier semestre de la fin de cette formation quelle que soit la durée du cycle d'études.

Tout projet de césure est soumis à l'approbation du Président de l'université, et par délégation au directeur de composante, compte tenu de la qualité et de la cohérence du projet.

Article 13 : Déplacements

Les étudiants pourront dans le cadre de leur scolarité être amenés à effectuer certains déplacements pour participer à des activités à l'extérieur des locaux de l'université.

Article 14 : Etudes dans une université étrangère, le cas échéant

Les parcours permettent la validation des périodes d'études effectuées à l'étranger. Lorsque le projet a été accepté par les responsables pédagogiques et que l'étudiant a obtenu la validation de sa période d'études par l'établissement étranger, il bénéficie des crédits européens correspondants à cette période d'études.



Une mobilité pour étudier dans une université étrangère, à l'année ou au semestre, est possible dans le cadre des accords d'échanges internationaux de l'université ou de la composante.

Elle est conditionnée à l'accord préalable du responsable du parcours (ou, a minima, du responsable des relations internationales de la composante), de la DGD-DIT et des responsables de l'université d'accueil.

Les dispositions font l'objet d'un contrat pédagogique signé avec l'étudiant et approuvé par le responsable de parcours. Le contrat pédagogique précise l'université d'accueil, la nature des UE suivies et les obligations de l'étudiant en échange et les modalités de transcription des notes.

Pour chaque université partenaire et pour chaque discipline, les transcriptions de notes se feront, sur la base de grilles de conversion de notes, établies par la composante et consultables auprès de sa cellule RI.

Pour chaque semestre, la note obtenue par l'étudiant prendra en compte la progression, la situation dans l'université partenaire et toute information de performance et de classement additionnelle dans les UE suivies, en plus des grilles de conversion de notes. La compensation entre les UE suivies à l'étranger suivra le règlement des études de l'année d'inscription à l'UGA. Toutes les transcriptions de notes feront l'objet d'une délibération en jury de diplôme.

Article 15 : Dispositions pour les publics à besoins spécifiques (hors dispositif énoncé art. 5.3 pour les étudiants engagés)

Des **aménagements** dans l'organisation et le déroulement des études sont mis en place selon les spécificités de la formation et les possibilités de l'équipe pédagogique pour les publics suivants :

- Etudiants engagés dans plusieurs cursus
- Etudiants en situation de handicap
- Chargés de famille, étudiantes enceintes
- Réserve citoyenne de l'éducation nationale

Ces aménagements seront précisés dans le contrat pédagogique.

Article 16 : Discipline générale

Le respect et l'assiduité s'imposent. Les manquements graves pourront être sanctionnés. Seule la section disciplinaire est compétente pour prononcer des sanctions à l'égard des étudiants

Attitude irrespectueuse, fraude aux examens et à l'inscription :

Une procédure disciplinaire est mise en œuvre par le Président de l'université.

Au terme d'une procédure d'instruction, la formation de jugement de la section disciplinaire se prononce sur la sanction.

Article 17 : Dispositions spécifiques à la formation (si nécessaire)

Les étudiants peuvent être dispensés d'une ou plusieurs UE lorsqu'ils ont validé par ailleurs des UE de contenu équivalent. Seul le responsable du parcours, après consultation de l'équipe pédagogique, peut autoriser la ou les dispenses des UE concernées. Dans ce cas, la validation du diplôme se calcule sur les notes restantes, compte tenu des coefficients

Date 1er passage au CFVU



Article 18 : Mesures transitoires, le cas échéant

Propositions de mesures transitoires suite au changement de maquette [les mesures s'appliqueront surtout en EAD, sachant qu'en présentiel seule l'UE6 n'est pas validée par nos étudiants qui se réinscrivent] :

- UE acquises définitivement avec report de la note et ajustement aux nouveaux crédits.
- UE non-acquises : report des notes finales des matières qui recomposent l'UE, recalcul avec les nouveaux crédits, et les règles de validation s'appliquent sur la base de la nouvelle maquette.

Article 19 : Evaluation des enseignements par les étudiants

Ce dispositif est fixé à l'Article 15 de l'Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au cadre national des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master :

« Afin d'assurer l'amélioration continue des formations, des dispositifs d'évaluation des formations et des enseignements sont mis en place selon des modalités définies par l'établissement pour lui permettre d'apprécier la pertinence de son offre de formation et d'évaluer la qualité de son offre ainsi que l'efficacité des innovations pédagogiques mises en œuvre au regard de la réussite des étudiants. (...) »



SUIVI DES MODIFICATIONS:

N° de Version (1)	Date de présentation pour avis Conseil UFR	Date d'approbation/ Présentation en CFVU (2)	Nature des modifications (n° article, n° paragraphe) (3)
1	10-06-2021	17-06-2021	
2	23-06-2022	12-07-2022	
3	08-06-2023	06-07-2023	Article 4, 5.4 et 12 complétés en rouge.
4	20-06-2024	19-09-2024	

⁽¹⁾ N° de version du règlement d'études dans l'accréditation 2021-26

⁽²⁾ Approbation CFVU pour les composantes élémentaires/Présentation CFVU pour les CSPM

⁽³⁾ Indiquer soit les modifications s'il y en a (dans ce cas, indiquer leur nature et dans quel article ou paragraphe, se trouve la modification) soit sans modification.

SYLLABUS - SEMESTRE 9

UE. 1: ACTEURS ET INSTITUTIONS DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Objectif

Ce cours vise à permettre aux étudiants de se familiariser avec les différents acteurs impliqués dans le développement des territoires, aussi bien au sein des pays développés que dans ceux dits en développement, ainsi que de connaître les limites des différentes actions menées.

Contenu

Il s'agira de s'interroger sur le rôle des différents acteurs, publics et privés, dans le développement d'un territoire. Si les pays développés étaient évidemment abordés, l'accent serait mis surtout sur les pays en développement et sur leur intégration particulière au processus de mondialisation actuel. Après avoir abordé l'action des grandes institutions internationales ainsi que du commerce mondial sur la croissance économique et sur le développement des territoires, le rôle des Etats et des autorités locales sera analysé avant d'insister davantage sur les actions plus locales dont sont à l'origine les ONG et d'autres organismes liés directement ou non au marché.

Compétences acquises

Capacité de discerner les principales forces et limites des agents du développement territorial.

UE.1 : ÉCONOMIE TERRITORIALE ET DÉVELOPPEMENT

Objectif

Par la maîtrise des enjeux, méthodes et courants structurants l'économie territoriale, cet enseignement permet de prendre part aux controverses contemporaines relatives aux dynamiques de développement à l'échelle des territoires.

Contenu

Cet enseignement développe tout d'abord une approche historique de la prise en compte de la dimension territoriale en économie afin de saisir les enjeux liés à l'émergence d'une science régionale. Ensuite, par l'analyse critique des différentes approches économiques et outils théoriques, cet enseignement permet de comprendre les spécificités de l'économie territoriale et sa capacité à promouvoir des trajectoires soutenables de développement.

Par la réponse à une controverse contemporaine en lien avec les enjeux territoriaux (réindustrialisation durable, attractivité et aménagement, désenclavement et grandes infrastructures, etc.), les étudiantes et les étudiants mobilisent leurs connaissances et leurs compétences au service d'une analyse critique et étayée.

Déroulé du cours

- 0. Introduction générale : le territoire en économie
- 1. Fondements de l'économie géographique
- 2. L'économie territoriale : l'approche par l'offre
- 3. L'économie territoriale : l'approche par la demande
- 4. Le développement territorial
- 5. La gouvernance des transitions

Compétences acquises

Capacité à appréhender le territoire dans une vision intégrée et pluridisciplinaire

Capacité à prendre part aux controverses contemporaines

Capacité à développer une analyse critique et étayée

Connaissance du champ de la science régionale en général et de l'économie territoriale en particulier

UE. 2: EMPLOI, FORMATION ET DÉVELOPPEMENT

Objectif

Ce cours vise trois objectifs pédagogiques principaux :

- faire acquérir par les apprenants la maîtrise des concepts et des outils d'analyse qu'ils seront amenés à utiliser. Leur faire prendre conscience de l'intérêt mais aussi les limites et insuffisances des définitions courantes et comment les dépasser,
- présenter les différentes sources d'information disponibles et montrer leur diversité,
- adopter des comportements adéquats en terme d'ouverture et de curiosité de la part de ceux qui produisent le bilan et être apte à aller au devant de l'information. Ils doivent se comporter comme des « chercheurs » plutôt que comme des « fonctionnaires ».

Contenu

Ce module comprend trois leçons :

Leçon 1 : Les concepts et les outils d'analyse

Elle porte sur la présentation et la description des outils et des concepts qui servent à désigner les réalités que l'on cherche à décrire et à analyser, à en préciser les contours et les caractéristiques les plus significatifs.

Leçon 2 : Les sources d'information disponibles

Elle traite des sources d'information disponibles qui vont permettre de documenter et de chiffrer les concepts retenus.

Leçon 3 : Les étapes de la démarche d'élaboration du bilan emploi-formation

Elle présente les différentes étapes de la démarche et les modalités de mise en œuvre des matériaux précédemment décrits. Elle répond à la question : un bilan emploi-formation comment ?

Compétences acquises

Les apprenants seront capables :

- de quantifier et de qualifier les éléments du bilan emploi-formation,
- de réaliser et à mettre à jour : l'inventaire de ces sources, une banque de données sur ces sources, pour éviter que nombre de données disponibles soient gaspillées quand elles sont ignorées
- de faire des propositions aux « producteurs » d'informations pour améliorer le système d'information.

UE.2: STRATÉGIES D'INDUSTRIALISATION

Objectif

Cette exploration prend en compte tant les structures de la production, que les acteurs et les ressources. Elle mobilise des approches économiques, historique, sociologiques, politiques, géographiques à travers lesquelles court le 'fil rouge' de l'analyse territoriale. Elle se focalise sur la notion de « Révolution Industrielle » qui permet de rendre compte des transformations majeures dans l'histoire moderne et contemporaine. La question de départ est la suivante : comment l'activité industrielle contribue-t-elle à faire émerger et à construire un processus de développement dans un territoire ?

Ce cours explorera ainsi certains enjeux économiques, sociétaux, environnementaux, et tentera de repérer certaines balises d'une possible « nouvelle révolution industrielle ('troisième ? ou quatrième ?) ». Cette analyse concernera donc les territoires au Nord comme au Sud, face aux défis de préservation des conditions de soutenabilité des systèmes économiques et sociaux contemporains sur la planète.

Contenu

- Cadrage historique sur les révolutions industrielles.
- Lien entre industries et développement des territoires
- Analyser le « monde industriel » à la période contemporaine- ses dépendances aux chaines d'approvisionnement étrangère, son développement technologique et robotique et sa volonté de fonder « une économie verte »

Compétences acquises

- Capacité de repérage, d'identification des phénomènes d'industrialisation : origine, structure, implantation et positionnement des activités industrielles dans l'espace et rôle des acteurs divers.
- Capacité d'analyse théorique et pratique des processus localisés de développement industriel, avec prise en compte des réseaux productifs à différentes échelles (du local au global).
- Capacité de diagnostic des dynamiques industrielles dans les territoires dans les pays du Nord et du Sud analyse des conditions locales de l'industrialisation et réflexion sur les enjeux d'un développement 'soutenable'.

UE.2: ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Objectifs

Nous pouvons regrouper les objectifs du cours autour de 2 grandes thématiques :

Connaissances et compréhension de l'ESS :

- · Le périmètre, la définition, les différents types d'organisation et leur fonctionnement
- Les questions et enjeux : quelles évolutions des organisations de l'ESS, et quelle place pour les OESS dans une économie capitaliste ?

Compréhension et caractérisation du rôle de l'ESS sur les territoires :

- Prise en compte de la dimension territoriale dans les stratégies des organisations de l'ESS, et prise en compte de l'ESS dans les stratégies territoriales des collectivités territoriales.
- Les OESS, des acteurs du développement territorial?

Savoirs et savoir-faire visés

- Capacité à identifier les enjeux propres se posant à l'ESS et aux acteurs d'un territoire œuvrant pour le développement de l'ESS.
- Capacité à mettre en œuvre une méthodologie de compréhension et d'analyse des organisations d'ESS dans leur environnement territorial complexe.
- Capacité à prendre du recul par rapport aux modalités d'évaluations de la contribution de l'ESS aux territoires.

UE.2: DÉVELOPPEMENT ET COOPÉRATION NORD-SUD/SUS-SUD

Objectif

La coopération Nord-Sud structure l'aide au développement depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale. En parallèle, la coopération Sud/Sud se développe depuis la fin du XXème, début du XXIème siècle. BASIC, BRICS, G77, ... sont autant de regroupements qui renferment seulement des pays du Sud. Ces nouvelles formes de coalition ou de collaboration s'affirment au fil des années et structurent les revendications des pays en développement ou émergents. L'essor de grands émergents (la Chine notamment) vient renforcer le poids économique et politique de ces regroupements et ainsi bousculer l'équilibre mondial mis en place par les pays du Nord. La coopération Nord-Sud continue de peser sur la scène internationale mais à côté de cette dernière, la coopération Sud-Sud devient un véritable vecteur de développement.

Ce cours a pour objectif de faire le point sur ces deux types de coopération dans cinq domaines : le financement du développement, le commerce et les investissements productifs (IDE- Investissements Directs Etrangers), l'agriculture et l'énergie. Trois questions au cœur de l'analyse de ces deux coopérations : Quels objectifs ? Quelles modalités ? Quels impacts ?

Contenu

- Rôle et évolution récente des formes de coopération sud/nord et sud-sud
- Présentation et analyse des principales initiatives engagées par la communauté internationale dans cinq domaines : financement du développement, commerce, investissements, agriculture et énergie

Compétences acquises

- Être à même de connaître l'ensemble des acteurs et institutions de la coopération
- Être à même de porter un regard critique sur le contenu des actions menées

UE.3: Montage financier et innovation monétaire

Objectifs et intérêt du cours

Le cours vise à maîtriser les instruments permettant de recenser les ressources et les dépenses qui sont nécessaires à la réalisation financière d'un projet. Il privilégie les innovations monétaires et les outils financiers innovants apparus depuis les années 2010. La crise du Covide-19 a en effet confirmer le besoin de nouveaux outils opérationnels et d'une gouvernance efficace pour d'une part répondre aux besoins urgents de liquidité et d'inclusion financière des acteurs locaux et d'autre part consolider les dynamiques de développement territorial et de transition écologique.

Le cours permettra l'acquisition des outils nécessaires à la mesure des différents besoins de financement d'un projet, à la distinction des différents besoins de financements et aux outils financiers innovants qui peuvent être utilisés pour y répondre.

Contenu

Introduction: comprendre la monnaie et la finance

Projet, montage financier, business plan

Innovations monétaires, inclusion financière et financements innovants post-2015

UE.3: MÉTHODE D'ENQUÊTE ET D'ANALYSE QUALITATIVE

Objectif et contenu

La réalisation de diagnostics territoriaux, l'élaboration d'outils d'aide à la décision ou encore la participation au design des politiques publiques de développement et de transformation sociale pose des difficultés de compréhension du réel. Cela implique d'accepter à la fois la complexité des problèmes socio-écologiques ainsi que la pluralité des valeurs et des représentations du monde et du bien-être. L'objectif de ce cours est de préparer les étudiant.e.s, qui sont également des (futurs) professionnel.le.s impliqués sur des projets de développement territorial, à mobiliser et à manipuler des méthodes d'enquête et d'analyse qualitative. Cet « outillage » méthodologique offre la possibilité d'une compréhension des phénomènes socio-économiques, accordant du crédit à l'observation des actions et interactions entre les acteurs ainsi qu'à la signification que ces acteurs eux-mêmes donnent à leurs actions. La conduite d'une recherche qualitative de terrain et l'analyse qualitative des corpus constitués peut alors faire émerger des grilles de lectures originales et « vivantes » pour comprendre les structures et les phénomènes socio-écologiques sur lesquels les politiques publiques entendent agir.

- I. Épistémologie des sciences sociales et recherche qualitative
- II. Panorama des méthodes de recueil de données qualitatives
- III. « L'outillage » de la recherche qualitative : protocole, guide, journal de bord.
- IV. La préparation et l'analyse qualitative des matériaux

Organisation de l'enseignement

L'enseignement s'appuie sur plusieurs supports dont principalement :

- i. L'ouvrage de Christophe Lejeune (2019) Manuel d'analyse qualitative : analyser sans compter ni classer.
- ii. Les contenus diffusés sur l'espace Moodle du cours

Évaluation

Vous devrez rendre un rapport sur la construction d'une démarche de recherche qualitative de terrain (fictive ou réelle) à partir d'un problème de développement territorial.

L'objectif est de poser les bases d'une démarche cohérente de recherche qualitative de terrain avec pour finalité la contribution à la réalisation d'un diagnostic territorial.

Le rapport doit apporter les informations suivantes :

- Contextualisation
- Problématisation
- Hypothèse de recherche
- Choix de la méthode
- Protocole de la recherche de terrain et analyse
- Retour réflexif sur les conditions de l'enquête et les qualités des matériaux récoltés Choix de la/des méthode(s) d'analyse.

UE.3: RECHERCHE ET TRAITEMENT DE L'INFORMATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

Objectif

L'objectif de ce cours est d'appréhender les multiples facettes du développement et des inégalités et de voir dans quelles mesures nous pouvons les mesurer dans un objectif d'amélioration des politiques publiques.

Contenu

Le premier chapitre est le plus opérationnel et vise à donner des pistes de réflexion sur la construction, la mesure et l'interprétation des indicateurs de développement. Nous présenterons dans cette partie les différents types d'indicateurs et les modes d'agrégation possible. Nous reviendrons sur les outils de mesure statistiques des inégalités et nous montrerons qu'il faut aller au-delà des moyennes, qui compriment les informations sur la répartition dans un seul chiffre, et s'intéresser aux inégalités à l'échelle d'une population entière, à différents endroits et à différents moments. Pour chaque aspect du développement humain, c'est le gradient des inégalités dans son entièreté qui compte. Le deuxième chapitre s'intéresse à la mesure de la performance économique à travers le PIB et ses dérivés. Nous montrerons en quoi le PIB n'est pas suffisant pour mesurer le bien-être, le développement et les inégalités. Les inégalités de revenus, et plus largement les inégalités économiques sont un fait, mais d'autres inégalités sont observées dans certains aspects fondamentaux du développement humain, dont la santé, l'éducation, la dignité et le respect des droits de l'homme. Celles-ci risquent de ne pas être révélées si l'on ne va pas chercher plus loin que les inégalités de revenus et de richesses. A partir de ce constat, nous avons besoin d'indicateurs alternatifs pour compléter le PIB et rendre compte de la dimension sociale et environnementale du développement. L'enjeu n'est certainement pas d'ajouter à la pléthore d'indicateurs actuels mais de construire, en complémentarité avec ceux qui existent une mesure de ce qui n'est pas ou mal appréhendé jusqu'à présent. Le chapitre 3 cible le développement humain et social et le chapitre 4 le développement durable au sens écologique. Dans ces deux chapitres, nous présenterons les principaux indicateurs développés et nous donnerons à voir l'évolution du développement social et environnemental dans le monde. Ces deux chapitres sont complétés par des annexes présentant des indicateurs supplémentaires.

Compétences acquises

Elaboration d'indicateur en fonction des besoins ; Interprétation d'indicateurs socio-économiques de base

UE.3: Anglais Économique

Objectif

L'objectif général de l'UE est de développer les connaissances des étudiant.e.s dans le domaine de la langue de spécialité (anglais du développement économique et territorial). Il s'agit d'améliorer leur capacité à communiquer en anglais, à l'écrit, dans un contexte professionnel.

Contenu

Le cours vise à approfondir vos connaissances lexicales et est organisé autour de deux grands thèmes. La formation complète porte sur des vidéos ainsi que des articles de presse et de recherche autour de ces thèmes. Vous trouverez également des exercices de révision grammaticale et syntaxique et des indications bibliographiques utiles pour votre travail.

Compétence visée

Aptitude à maîtriser une langue vivante étrangère, capacité à communiquer en anglais à l'écrit dans un contexte professionnel (niveau final B2).

SYLLABUS - SEMESTRE 10

UE.4: CONDUITE DE PROJETS DE TERRITOIRE

Objectif

Construire une grille de lecture du territoire ; Elaborer des stratégies de développement territorial Evaluer un projet de développement

Contenu

Ce module combine théorie et pratique et comporte une application méthodologique forte.

- Territoire, gouvernance et fonctions de l'animation territoriale ;
- Identifier les acteurs du développement ;
- Appréhender le contexte de l'action ;
- Croissance et développement : des projets au projet de territoire ;
- L'intelligence territoriale ;
- Le diagnostic territorial;
- La stratégie de développement territorial ;
- La mise en œuvre de la programmation participative ;
- Le suivi et l'évaluation d'un projet de territoire.

Compétences acquises

Cet enseignement, illustré de nombreux exemples, doit permettre à l'étudiant d'acquérir une formation professionnalisante grâce à laquelle il pourra aisément soit s'insérer dans le déroulement de n'importe quel projet ou programme de développement, soit participer à sa construction, soit encore juger de la faisabilité d'actions entreprises ou à entreprendre pour le développement d'un territoire.

UE 5 : EAU, ÉNERGIE ET ALIMENTATION

Objectif

Rendre compte de la diversité phénoménale des enjeux et des défis propres aux ressources en eau (systèmes hydriques, hydrauliques et hydrologiques structurant les eaux douces (superficielles et souterraines) ou marines) et identifier les blocs constitutifs d'une approche intégrée permettant de les rendre « gouvernables ». Concrètement, il s'agira de réfléchir aux conditions de développement d'une gestion « étendue » des ressources en eau afin de penser de manière simultanée une diversité d'enjeux (approvisionnement en eau potable, développement de réseaux d'assainissement, sécurité alimentaire et énergétique, réduction de la pauvreté, résilience des systèmes techniques face au changement climatique...) à l'échelle des petits et grands cycles de l'eau.

Contenu

Afin de contextualiser finement les différents enjeux et défis attachés à la gouvernance de l'eau (« à chacun ses problèmes d'eau ») tout en cherchant à identifier des principes dotés d'une certaine généralité (« les solutions seront collectives et multi-dimensionnelles »), nous proposons de revenir sur le modèle français de gestion des ressources en eau et d'évaluer la robustesse de son architecture institutionnelle façonnée durant de longues décennies. On détaillera en particulier les innovations institutionnelles qui ont vu le jour, sur son territoire national ainsi qu'à l'échelle européenne, au cours des dernières années afin d'intégrer dans la gouvernance des ressources des problématiques nouvelles : gestion patrimoniale des infrastructures et gouvernance des évènements extrêmes (sécheresses et inondations). Nous procéderons par la suite à un examen critique des arguments qui ont présidé à son internationalisation avant d'engager un exercice d'appropriation sélective visant à identifier les éléments pouvant donner prise à une lente et difficile construction de politiques alternatives des ressources en eau.

Compétences acquises

Bonne compréhension des enjeux occasionnés par les tensions croissantes sur la ressource « eau » au niveau planétaire. Connaissance des principaux outils conceptuels mobilisés dans les controverses et première évaluation de leur « implémentation » à partir d'études de cas.

UE 5 : TOURISME ET DÉVELOPPEMENT

Objectif

Dans une économie mondialisée, le tourisme est souvent considéré comme une opportunité pour les territoires de tirer leur épingle du jeu. Il est l'objet de nombreux programmes de développement. Mais de quel développement parle-t-on, au bénéfice de qui et à quel coût ? Telles sont les questions qui seront explorées et qui amèneront à s'interroger sur les nouvelles formes de tourisme (tourisme durable, solidaire, responsable etc.). Ce cours donne une part importante aux pays en développement et aux rapports nord-sud ; toutefois les outils et les questions investiguées peuvent être aisément réappropriés dans d'autres contextes.

Compétences acquises

L'objet de ce cours est d'offrir un outillage analytique et des connaissances permettant de développer un projet touristique en ayant conscience de ses multiples facettes et enjeux.

UE 5 : ECONOMIE AGRICOLE ET DÉVELOPPEMENT RURAL

Objectif

Les agricultures et les systèmes agroalimentaires constituent des points nodaux des études du développement. Historiquement d'abord, puisque le secteur agricole constitue le secteur primaire de l'économie sur la base duquel se construisent les trajectoires de développement. De manière plus contemporaine ensuite, puisque les préoccupations grandissantes en termes de soutenabilité posent notamment la question du rôle des systèmes agroalimentaires pour engager le ré-encastrement socioécologique des économies industrialisées (développées).

L'objectif de ce module d'enseignement sera de familiariser les étudiant.e.s à la fois avec les spécificités des problématiques agricoles et rurales ainsi qu'avec leur rôle fondamental dans les processus de développement des pays du sud et du nord. Nous chercherons donc à constituer ensemble une capacité critique à intégrer les questions agricoles et rurales dans tout projet de développement, en particulier à l'échelle des territoires, et prenant en compte les enjeux de soutenabilité.

A cette fin, il est indispensable de disposer de grilles d'analyse du triptyque agriculture –développement – territoire rural qui tiennent compte des inégalités des rapports de pouvoirs entre les pays et à l'intérieur des pays ainsi que de la diversité des agricultures, des systèmes agraires/agroalimentaires et des trajectoires de développement. Ces grilles d'analyse permettront de mieux appréhender les liens entre politiques et choix de modèle agricole et alimentaire, leurs impacts sur les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement et la nécessité de les adapter aux contextes. Un focus sera mis au Sud, étant donné l'acuité des problématiques agricoles et alimentaires dans ces régions.

Contenu

Introduction : économie agricole, systèmes agraires et agroalimentaires, concepts et théories

Section 1 _ L'agriculture pour le développement soutenable dans un monde hétérogène

Section 2 L'agriculture au service du développement : un nouveau paradigme ?

Section 3 _ Etudes rurales : multifonctionnalité, Sustainable Rural Livelihoods, nueva ruralidad

Section 4 Transformations agricoles et rurales

Section 5 Agricultures et territoires

Compétences acquises

- Capacité à construire une grille d'analyse critique pour observer, décrire et caractériser une exploitation agricole, ses liens avec le développement rural d'un territoire et ses transformations
 - Capacité à intégrer la dimension agricole et rurale dans un projet de développement territorial

RECAPITULATIF: DOCUMENTS – DEVOIRS

Tous les devoirs non remis à ces échéances donneront lieu à une absence injustifiée

COURS	Ensei- gnant(s)	DOCUMENTS SUP- PORTS DE COURS TOUS LES COURS SONT SUR MOODLE	DATE LIMITE DE REMISE DES DEVOIRS	% DE LA NOTE FINALE				
UE1 : SÉMINAIRE DE SPÉCIALITÉ								
Acteurs et institutions du développement territorial	M. Gaulard	Cours sur Moodle	13 avril 2025	Devoir 30 % Examen écrit 70 %				
Economie territoriale et développement	A.Buchs	Cours sur Moodle +	20 mai 2025	Evaluation 100 %				
	UE2 :	Cours obligatoires						
Emploi, formation et développement	O. Mariko	Cours sur Moodle +	10 mai 2025	Evaluation1 100 %				
Stratégies d'industrialisation	L. Guilhot	Cours sur Moodle	16 mai 2025	Devoir 30 % Note synthèse 70 %				
Economie sociale et solidaire et développement territorial	E.Puissant	Cours sur Moodle + Economie politique des associations Periode de periode de deliberation de l'entre de l'en	19 février 2025	Evaluation 100 %				
Développement de la coopération Nord-Sud/Sud-Sud	L. Guilhot	Cours sur Moodle	28 mars 2025	Devoir 30 % Examen 70 %				

COURS	Enseignant(s)	DOCUMENTS SUPPORTS DE COURS	DATE LIMITE DE REMISE DES DEVOIRS	% DE LA NOTE FINALE					
UE3 Cours à choix : choisir 3									
Montage financier et innovation monétaire	J.F. Ponsot	Cours sur Moodle	15 mai 2025	Evaluation 100 %					
Méthodes d'enquêtes et d'analyse qualitative	R. Metereau	Cours sur Moodle +	15 mai 2025	Evaluation 100 %					
Recherche et traitement de l'info socio-économique	T. Andrianampiarivo	Cours sur Moodle	15 mai 2025	Evaluation 100 %					
Anglais économique	M. Thevenon	Cours sur Moodle	10 mars 2025	Devoir 30 % Examen écrit 70 %					
	UE 4 Sén	ninaire de spécialité							
Conduite de projets de territoire	C. Guidemann	Cours sur Moodle	20 mai 2025	Evaluation 100 %					
	UE 5 : 0	Cours obligatoires							
Eau, énergie et alimentation	Y. Renou	Cours sur Moodle	14 avril 2025	Devoir 30 % Examen écrit 70 %					
Tourisme et développement	M. Moalla	Cours sur Moodle	26 mai 2025	Evaluation 100 %					
Economie agricole et développement rural	T. Andrianampiarivo	Cours sur Moodle	26 mai 2025	Evaluation 100 %					
	UE6 : Mén	noire de fin d'études							
Mémoire de fin d'études	Equipe pédagogique	Note sur les mémoires	L'encadrement du mémoire donne lieu à des travaux précis : note de préparation, point sur l'avancement, ATTENTION Soutenance du mémoire avant le 15/09/2025	Mémoire 100 %					



Fiche d'évaluation d'un devoir Master 2 ETD – EAD

Nom de l'Étudiant		
Formation	M2 ETD EAD	Note:
Matière/Enseignant		
Arrivée Secrétariat		

«LEO» VOTRE INTRANET ÉTUDIANT



LEO est le point d'entrée unique qui permet à chaque étudiant d'accéder à l'ensemble des informations, ressources et services numériques mis à sa disposition par l'université et par sa composante: agenda, messagerie, emploi du temps, relevé de notes, plateformes pédagogiques, ressources documentaires, informations liées à la scolarité, l'orientation ou la vie étudiante...

À consulter quotidiennement, LEO constitue une mine d'informations pour vos études et votre vie à l'université.

Vous pourrez y accéder que vous soyez sur le campus, chez vous ou à l'étranger! https://leo.univ-grenoble-alpes.fr/

VOS RESSOURCES ET OUTILS

Messagerie électronique Université Grenoble Alpes Votre adresse universitaire est en général de la forme: prenom.nom@etu.univ-grenoble-alpes.fr C'est l'unique adresse utilisée par les enseignants et

l'administration pour vous transmettre des informations.

Pensez à :

Signer vos courriels pour être facilement identifié par votre interlocuteur : nom prénom, mais aussi année- filière, groupe, horaire de cours, etc. Rediriger vos courriels sur votre adresse personnelle

Emploi du temps en ligne

Vous pourrez consulter à tout moment votre emploi du temps, être informés rapidement des changements de salles, reports de cours...

Cours en ligne

Vous pourrez accéder à vos cours via les plateformes pédagogiques (Moodle, Chamilo et Alfresco...) et à la plateforme de formation en langues du service des langues.

Relevés de notes en ligne

Vous pourrez télécharger vos relevés de notes.

VOS IDENTIFIANTS

Pour accéder à votre intranet et aux services numériques de l'université, vous avez besoin d'un nom d'utilisateur (identifiant) et d'un mot de passe. Ils vous seront fournis avec votre carte d'étudiant.

Vous avez ensuite 2 mois pour personnaliser votre mot de passe. C'est obligatoire et cela vous permettra de pouvoir le récupérer en cas de perte

PRUDENCE EST MÈRE DE SÛRETÉ...

- . Ne prêtez jamais vos identifiants numériques
- . Fermez votre session après avoir utilisé un ordinateur du libre-service
- . Changez de mot de passe régulièrement

Si quelqu'un viole la charte avec vos identifiants (téléchargement illégal par exemple), c'est vous qui serez responsable et sanctionné (notamment privé d'accès aux ressources numériques de l'université). La Faculté d'Economie met à votre disposition une application de gestion des stages appelée Pstage.



Lien: https://pstage-uga.grenet.fr/esup-pstage/stylesheets/stage/welcome.xhtml

L'application PStage vous permet de :

- Saisir une convention de stage sur la base des informations communiquéesvotre que vous aura organisme gratification, d'accueil (dates de nombre d'heures semaine...). stage, par Toute convention devra être saisie au plus tard 2 semaines avant le début du stage.
- Consulter une sélection d'offres de stage qui ont été communiquées à l'Université Grenoble Alpes.
- Rechercher les organismes qui peuvent accueillir régulièrement des stagiaires dans la région, en France ou à l'étranger.

La Faculté d'Economie ne délivre plus de convention papier toutes les démarches se font désormais via l'application Pstage. Une fois votre convention saisie, vous serez informé des démarches propres à votre composante concernant l'impression de la convention et le circuit des signatures.

Tous les guides sont disponibles dans la rubrique « besoin d'aide ».



La bibliothèque de Masters :

votre lieu ressource pour travailler et rechercher de la documentation



Tél.: 04.76.74.28.05.

RDV sur LEO

(Rubrique Documentation & Bibliothèques, Bibliothèque de Masters)

Horaires, conditions de prêts, revue de presse...

Comment nous contacter? <u>eco-bib@univ-grenoble-alpes.fr</u>





Besoin d'une information, prendre un rdv documentaire...

✓ Vos ressources sur place

Des collections d'ouvrages, des revues spécialisées, des travaux d'étudiants, des salles de travail en groupe, des ressources informatiques...

✓ Vos ressources en ligne

DOCUM Sur MOODLE:

http://cours.univ-grenoblealpes.fr/course/view.php ?id=135



PORTAIL DES BIBLIOTHEQUES UNIVERSITAIRES:

https://bibliotheques.univ-grenoble-alpes.fr

BELUGA

=

Collections des bibliothèques universitaires

+

Accès aux bases de données

(Cairn, Europresse, Business Source Complete, OCDE ilibrary, Sciencedirect, Open edition, Dalloz.fr...)

 $Biblioth\`e que \ de \ Masters - Facult\'e \ d'Economie \ de \ Grenoble \ -20242025 - \underline{eco-bib@univ-grenoble-alpes.fr}$

Pour toute question documentaire contacter par mail : eco-bib@univ-grenoble-alpes.fr
1er étage Bâtiment Économie Gestion

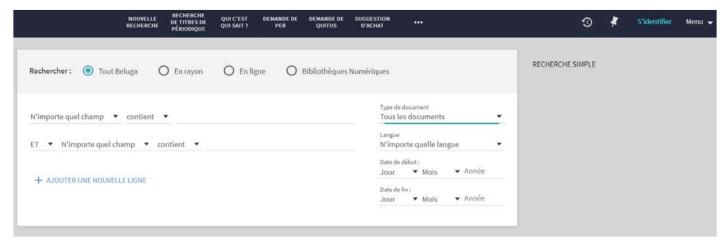
CONNECTEZ-VOUS À NOS RESSOURCES EN LIGNE

Retrouvez des vidéos de présentation des outils sur l'espace DOCUM de la bibliothèque de Masters sur

Moodle: http://cours.univ-grenoble-alpes.fr/course/view.php?id=135

Vous avez une référence de livre... https://bibliotheques.univ-grenoble-alpes.fr

Choisir "Catalogue", Beluga, Recherche avancée. Choisir TITRE ou AUTEUR en indiquant les éléments cherchés et Type de documents : LIVRE

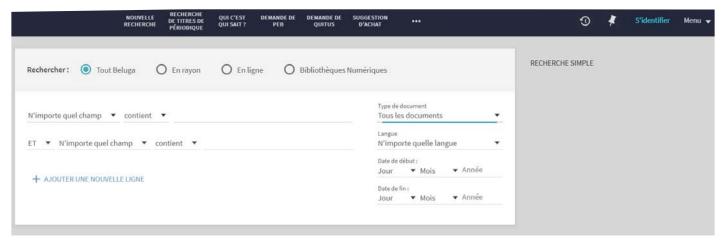


Pensez à vous identifier pour bénéficier de toutes les ressources et services liés à votre statut.

Vous avez une référence d'articles... https://bibliotheques.univ-grenoble-alpes.fr

Choisir "Catalogue", Beluga, Recherche avancée

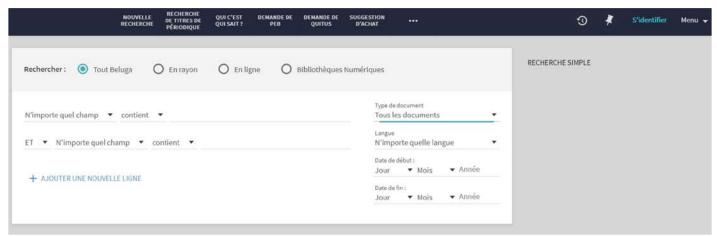
- 1/ Recherche par le nom de la revue
- 2/ Recherche par l'article



Pensez à vous identifier pour bénéficier de toutes les ressources et services liés à votre statut.

Vous réalisez une recherché avec des mots-clés... https://bibliotheques.univ-grenoble-alpes.fr

1/ Recherche via Beluga: Catalogue, Recherche avancée



2/ Recherche via les bases de données disponibles dans les collections numériques :

Choisir "Collections", puis "Collections numériques". Vous avez une entrée par "discipline" et vous pouvez cliquer sur "Sciences économiques, gestion".

Vous avez le choix entre plusieurs bases de données. Pour vous connecter et accéder au texte intégral, vous devez utiliser votre identifiant et votre mot de passe UGA.



Base de données d'actualités :

- **Europresse** : c'est une base d'actualités où vous pouvez suivre les principaux journaux régionaux, nationaux et internationaux. Ex : "The Economist", "Le Monde", "Les Echos"... Vous pouvez également trouver des journaux spécialisés. Ex : « Usine nouvelle », « La Gazette des communes », « Entreprise et carrières »...

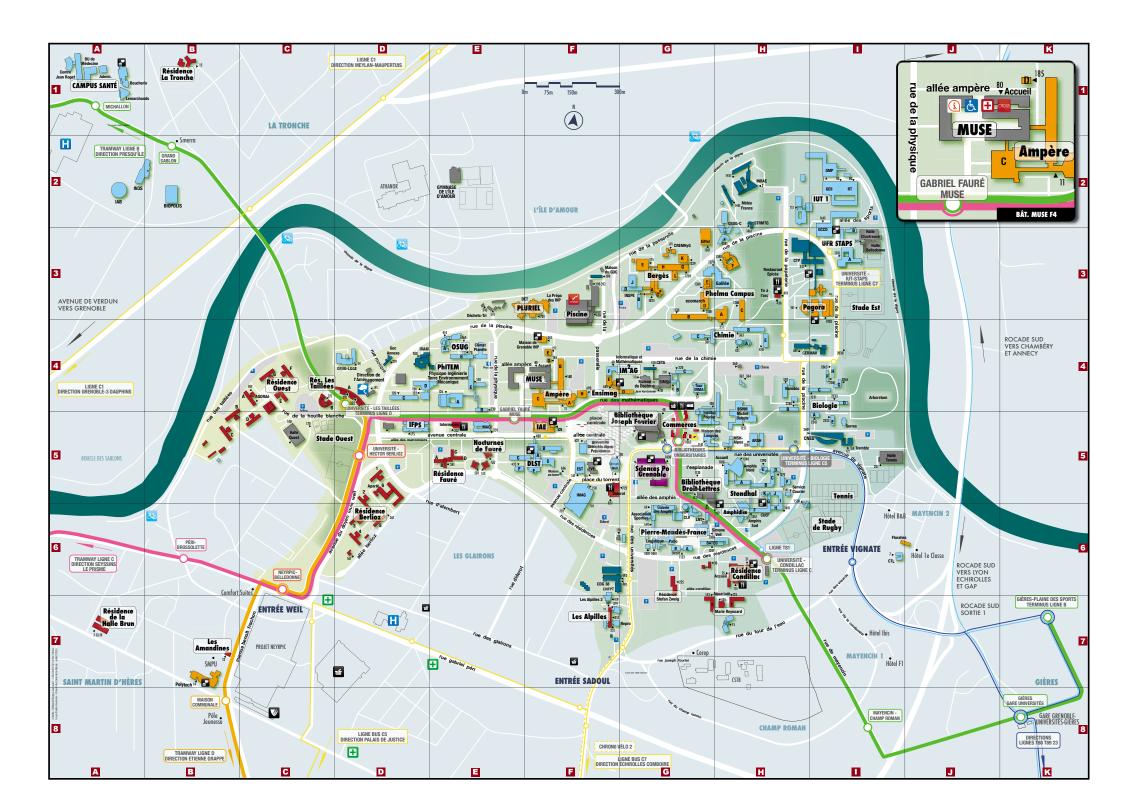
Academic databases

- Cairn : base francophone en sciences humaines et sociales. Vous avez accès aux articles académiques, à certains ouvrages, aux collections Repères et Que sais-je ? et à certains magazines.
- Business source complete : cette base de données est anglosaxone. Vous avez à disposition des revues académiques (Gestion 2000, Revue française de gestion), des rapports d'entreprises et de secteurs. Sur cette base, vous pouvez associer d'autres bases tels que SocIndex et Sportdiscus.
- **OECD ilibrary** : vous consultez la bibliothèque de l'OCDE avec ses revues, ses livres et ses statistiques. Si vous cherchez un pays non membre de l'OCDE, pensez au site web de la Banque Mondiale.
- ScienceDirect Freedom Collection : base de données regroupant les publications académiques d'Elsevier.

Archives ouvertes

-Base-search.net: https://www.base-search.net/, base d'archives ouvertes qui reprend des publications de la recherche française mais également d'autres pays.

- Open édition books(en accès libre pendant le confinement) : https://books.openedition.org/
- <u>+ Open edition Journals : http://journals.openedition.org/ Ressources électroniques en sciences humaines et sociales, archives ouvertes.</u>



VOS INTERLOCUTEURS

Responsables du master 2

Tsiry ANDRIANAMPIARIVO tsiry.andrianampiarivo@univ-grenoble-alpes.fr

Arnaud BUCHS <u>arnaud.buchs@univ-grenoble-alpes.fr</u>

Anna-Maria Borsellino **Gestionnaire de scolarité**<u>eco-scolarite-m2-etd@univ-grenoble-alpes.fr</u>

ACCUEIL SECRÉTARIAT DU MASTER

du lundi au vendredi le matin de 8h30 à 12h00



